



Charte de protection des données des patients

Conformément à la législation nationale et européenne relative à la protection des données, nous vous informons, par la présente Charte, du traitement des données à caractère personnel que nous avons collectées et enregistrées à votre égard.

Quelles données sont utilisées et pour quelles finalités ?

Catégories de données concernées	Finalités du traitement opéré
Caractéristiques personnelles du patient : <ul style="list-style-type: none">- prénom(s)- nom- date de naissance- sexe	Aux fins d'identification du patient et de gestion des fiches de suivi médical (identitovigilance)
Autres informations d'identification du patient : <ul style="list-style-type: none">- numéro de sécurité sociale- assurance complémentaire de santé (n° d'adhérent)	Aux fins de remboursement des prestations, pour l'édition des feuilles de soins et la télétransmission, aux organismes d'assurance maladie
Contact du patient : <ul style="list-style-type: none">- adresse du domicile- numéro(s) de téléphone	Afin d'être en mesure de transmettre les résultats du patient par courrier postal, de communiquer au patient d'éventuels résultats pathologiques
Données financières et administratives : <ul style="list-style-type: none">- historique des paiements- moyens de paiement- établissement bancaire- historique des visites au laboratoire	Aux fins de traçabilité de la facturation et du paiement des honoraires, de la comptabilité et de la gestion administrative du laboratoire
Données de santé : <ul style="list-style-type: none">- prescriptions- résultats et comptes-rendus d'analyses- coordonnées des médecins traitants- renseignements biologiques, cliniques et thérapeutiques- antécédents- traitements en cours	Aux fins de réalisation des analyses, de leur interprétation et de la transmission des résultats

Toutes autres informations orales données par les Patients qui ne sont pas relatives à leur santé, durant les consultations ou lors d'échanges informels avec le Professionnel de santé et/ou le personnel du Laboratoire ne font l'objet d'aucun écrit, d'aucun enregistrement, sauf accord du Patient, et sont protégées par le secret professionnel auquel les Professionnels de santé et l'ensemble du personnel sont tenus, en application des articles L. 1110-4 et R. 4127- 4 du code de la santé publique et 226-13 du code pénal.

Quelle durée de conservation de vos données ?

Conformément à la loi, je conserve :

- les données relatives à votre santé : **20 ans** ;
- **les données enregistrées aux fins de gestion administrative du Laboratoire : 5 ans à compter de la dernière intervention sur le dossier du patient.** A l'expiration de ce délai, les informations sont archivées sur un support distinct et peuvent être conservées pendant **15 ans**. ;
- le double électronique et accusé de réception de la feuille de soins transmise pendant **90 jours** ;
- les documents de remboursement des prestations par l'assurance maladie pendant **2 ans** ou **5 ans** en cas de fraude ou de fausse déclaration.

Quel système de conservation de vos données ?

Pour assurer la protection de vos données personnelles, médicales et confidentielles, j'utilise un système de stockage et de sécurité fiable :

- Logiciel sécurisé
- Serveur informatique interne sécurisé
- Archives papier stockées au sein du laboratoire dans un pièce accessible avec un code de sécurité

Qui a accès à vos données ?

- Les responsables du traitement et le personnel du Laboratoire tenu au secret professionnel : de rares exceptions au secret existent : elles sont prévues et encadrées par la loi (articles 226-14 du code pénal, 56 du code civil, L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales, L. 3113-1, L. 3211-6, L. 3212-1 à -12, du code de la santé publique, L. 232-1 à -4 du code du sport, L. 226-2-2 et L. 241-10 du code de l'action sociale et des familles, 55 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés),
- Les laboratoires auxquels sont adressés certaines catégories de prélèvements pour analyse,
- Le praticien prescripteur et/ ou le médecin traitant,
- Les organismes d'assurance maladie : uniquement concernant les données permettant le remboursement des prestations.

Quels sont vos droits sur les données traitées ?

Vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès : vous avez notamment la faculté de consulter et d'obtenir des copies de votre dossier ;
- droit de rectification : vous pouvez demander que les informations détenues par le Laboratoire soient corrigées ou complétées ;
- droit à l'effacement : vos données peuvent être effacées, à votre demande, si leur traitement n'est plus nécessaire au regard des objectifs poursuivis, dans la mesure toutefois où les délais légaux de conservation sont expirés ;
- droit à la limitation du traitement : vous pouvez notamment demander la limitation du traitement de vos données, qui se résumera alors à leur stockage, si vous contestez l'exactitude des informations collectées le temps qu'elles soient vérifiées ;
- droit à la portabilité : au regard notamment du libre choix du praticien par le patient, vous avez la faculté de demander le transfert de votre dossier à un autre Laboratoire ;
- droit à la communication d'une violation des données personnelles : le Professionnel de santé est dans l'obligation de vous informer, dans les meilleurs délais, d'une violation des données qui vous exposerait à un risque élevé pour vos droits et libertés ;
- droit à introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;
- droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données en cas de décès.

Afin d'exercer ces droits ou pour toute demande concernant vos données personnelles, vous pouvez m'adresser une demande spécifique.

Dr Arthur CLEMENT

